

MODALITÉS D'INSCRIPTION FORMATIONS PROFESSIONNELLES

À lire avant toute inscription

Accès pour tous

Mayenne Culture est à l'écoute de toute demande spécifique en cas de situation de handicap, afin de faciliter votre participation à nos formations. Nous vous invitons à prendre contact avec Mayenne Culture en amont de votre inscription : 02 43 67 60 90.

Qualiopi et Digiforma

Mayenne Culture est certifiée Qualiopi, label qui atteste de la qualité du processus mis en œuvre dans le cadre de la formation professionnelle. Pour le suivi administratif et pédagogique, Mayenne Culture utilise le logiciel Digiforma, dans lequel vos données personnelles seront traitées à l'usage seul de l'activité de formation de Mayenne Culture. Elles sont accessibles sur simple demande auprès de Mayenne Culture.

Formations Mayenne Culture

Se renseigner dans un premier temps auprès de l'employeur sur la possible prise en charge de la formation et de l'adhésion obligatoire à Mayenne Culture.

L'employeur accepte la prise en charge :

- Demander le dossier d'inscription en ligne via la page formation concernée sur le site de Mayenne Culture
- Transmettre le dossier d'inscription que vous recevrez au directeur ou la directrice, à l'employeur ou au service formation de la collectivité qui fera suivre son bon de commande (coût de la formation et de l'adhésion, si l'employeur n'est pas déjà adhérent pour la période en cours) et la convention de formation validée à Mayenne Culture.

L'employeur refuse la prise en charge :

- Le ou la stagiaire prend alors en charge les coûts d'inscription. Renvoyer le dossier d'inscription avec la convention signée, accompagné du règlement correspondant au coût de la formation + 10€ d'adhésion individuelle obligatoire à Mayenne Culture (chèques à l'ordre de Mayenne Culture).

À réception du dossier complet, le ou la stagiaire recevra un mail d'accusé réception.

Les convocations à la formation seront envoyées au stagiaire dans un délai de 4 semaines avant le début de la formation et confirmeront que la formation aura bien lieu. Le ou la stagiaire est tenu d'informer l'employeur lui-même du maintien ou de l'annulation de la formation.

Modalités d'adhésion

L'adhésion à Mayenne Culture est obligatoire, sauf pour les formations organisées par le CNFPT. Elle est valable du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Le coût de l'adhésion est de :

- 10 € pour les inscriptions individuelles (non prises en charge par l'employeur ou une structure de droit privé)
- 20 € pour les communes, établissements scolaires, associations et autres structures de droit privé ou public
- 50 € pour les communautés de communes et autres EPCI

Cette adhésion autorise tout élu, agent ou salarié de la structure adhérente à participer aux activités proposées pour la saison en cours et à participer à la vie de l'association Mayenne Culture.

Suivi de l'exécution des formations

- Recueil des attentes
- Feuilles de présence
- Questionnaire de satisfaction de la formation
- Évaluation continue des acquis au regard des objectifs de formation
- Certificat de réalisation

En finalisant son inscription, le ou la stagiaire confirme avoir pris connaissance du Règlement intérieur des formations Mayenne Culture à télécharger sur notre site internet mayenneculture.fr

Annulation

En cas d'annulation du fait de Mayenne Culture, le droit d'inscription versé est intégralement remboursé. Pour tout désistement du ou de la stagiaire intervenant après la date limite d'inscription, Mayenne Culture procède à l'encaissement intégral du règlement dans les conditions visées aux articles 6 et 7 de la convention de formation, sauf cas de force majeure dûment justifié le jour du désistement. Tout stage commencé est dû intégralement.

NOTICE

Votre inscription en 5 étapes

1

- Choisir une session de formation professionnelle sur le site internet de Mayenne Culture : mayenneculture.fr
- Cliquer sur "s'inscrire à la formation".

2

Prise en charge par l'employeur :

- Compléter les informations personnelles du/de la stagiaire, cliquer sur "employé" dans la rubrique "statut" et préciser le nom de la structure qui financera la formation (nom de la collectivité ou de la structure associative)

ou

Prise en charge individuelle :

- Compléter les informations personnelles du/de la stagiaire, cliquer sur "particulier" dans la rubrique "statut".

3

Mayenne Culture traitera votre demande dans un délai de quelques jours. Vous recevrez un mail avec le dossier d'inscription prérempli, comprenant :

- le bulletin d'inscription complété
- la convention de formation
- un rappel des modalités d'inscription et du règlement intérieur

4

Prise en charge par l'employeur :

- Le/la stagiaire doit transférer le mail avec la pièce jointe (dossier d'inscription) à sa direction pour validation. Celle-ci transmettra le dossier au service compétent de la collectivité pour finaliser la prise en charge employeur en retournant la convention signée accompagnée du bon de commande ou du règlement.

ou

Prise en charge individuelle :

- Le/la stagiaire signe lui/elle-même la convention de formation et la retourne à Mayenne Culture avec le règlement (espèces ou chèque à l'ordre de Mayenne Culture)

5

Mayenne Culture reçoit la convention de formation signée accompagnée du bon de commande ou règlement et confirme la réception du dossier au stagiaire par un accusé-réception par mail.

Pour toute question, contactez-nous au
02 43 67 60 90 ou à contact@mayenneculture.fr